



## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

# *48<sup>ème</sup> Rallye Tout Terrain Jean de la Fontaine « Ville de Soissons » Les 19-20-21 mai 2023*



## PROGRAMME - HORAIRES

Réception du permis d'organiser : Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Le 9 mai 2023	00 h 00	Clôture des engagements tous Concurrents
Du 18/05 au 19/05/2023		Disponibilité des carnets d'itinéraire Le 18/05/23 de 7h30 à 19h00 Le 19/05/23 de 7h30 à 12h00 Café du centre, 15, av Carnot 02130 Fère-en-Tardenois Tel : 03-23-82-77-13
Le 19 mai 2023	16h à 19h30	Vérifications administratives - Place du Mail - Soissons
Le 19 mai 2023	16h15 à 19h45	Vérifications techniques - Place du Mail - Soissons
Le 19 mai 2023	15h00 à 16h00	Vérifications facultatives documents et voitures Place du Mail – Soissons
Le 19 mai 2023	18h00	1ère Réunion du Collège – Salle Simone Veil 4 Rue Pétröt Labarre- 02200 Soissons
Le 19 mai 2023	20h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Tableau d'affichage numérique
Le 20 mai 2023	8h30	Départ du rallye, sortie parc fermé - Soissons
Le 20 mai 2023	19h32	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé - Soissons
Le 20 mai 2023		Publication des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Tableau d'affichage numérique
Le 21 mai 2023	8h00	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé - Soissons
Le 21 mai 2023	16h45	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé - Soissons
Le 21 mai 2023		Publication du classement provisoire : Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Tableau d'affichage numérique
Le 21 mai 2023		Remise des prix sur le Podium Parc Fermé Soissons

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 02 organise les 19-20-21 mai 2023, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Jean De la Fontaine en qualité d'organisateur technique, le 48ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » à Participation Etrangère Autorisée.

### 48ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation – Visa LSAHF N°1223 en date du 12 mars 2023 et de la FFSA N° 224 en date du 13 MARS 2023

#### Comité d'organisation :

Président : LEMIRE Thomas

Vice-président : LAFLEUR Sébastien

Secrétaire : NIVAL Anita

Trésorière : PICHELIN Martine

Secrétariat pendant le Rallye:

Salle Simone Veil

4 Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons

Tel : 03-21-81-47-19

Permanence du rallye :

Salle Simone Veil

4 Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons

Tel : 03-21-81-47-19

#### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	PINSON	Jean Yves	17694	1101
Président de collège	MASCLEF	Clément	9632	0106
Membre du collège	BLAMPAIN	Yves	197446	0102
"	MISSWALD	Jean	2212	0108
Directeur de course	GRESSIER	Julien	161113	0112
Directeur de course adjoint	LOOTVOET	Marie-Line	5938	0712
Directeur de course adjoint / délégué ES	PICHELIN	Martine	18416	0111
"	LONGONI	Sandrine	42411	0101
Directeur de course ES	JOVE	Patrick	128187	0112
"	LACHERE	Mickael	58236	0112
Tricolore	LANGLET	François	1559	0102
OTT	LANGLET	Mathieu	122227	0101
Damier	VIEHE	Anne Catherine	11415	0102

Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	THILMANY	Régis	110645	0111
''	SCHIEPTES	Mickael	56540	0116
''	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	DUROU	Hervé	49716	0112
''				
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482	1504
''	GREUET	Gilles	2653	1429
Juges de faits et responsable de la publicité	DESCHAMPS	Jean Pierre	5545	0111
Responsable Parc Fermé	DORPE	Olivier	316076	0116
Médecin PC	RAYNAUD	Pierre Joseph	157837	0111
Chargé relation presse	GUILLON	Gilles		

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **48ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A –T3 –T3 FIA – T4 FIA
- Le Trophée Rallye 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+
- Le challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives sur le site internet :

[www.rallyejeandelafontaine.fr](http://www.rallyejeandelafontaine.fr)

Vérifications administratives : le 19-05-2023 de 16h à 19h30 – Place du Mail - Soissons

Vérifications techniques : le 19-05-2023 de 16h15 à 19h45 – Place du Mail - Soissons

### **Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :**

- L'**original** des licences, permis de conduire et passeport technique.
  - Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.
  - Les vérifications finales seront effectuées : DIESELEC - Av Raymonde Fiolet -02200 Soissons
- Taux horaire : 60 euros TTC

### 1.4P. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage officiel sera un tableau d'affichage numérique. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Le lien d'accès et/ou QR code vous seront communiqués par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 48ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » doit adresser à l'ASA 02 la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 9 mai 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

#### **LAFLEUR Sébastien**

7, rue des Pâquerettes – Lotissement des grands prés - 02130 Fère en Tardenois  
TEL 06-18-25-13-18 / MAIL : sebastien0220@hotmail.fr

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1050 euros**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de L'Ecurie Jean de la Fontaine.

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3 P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.6 P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.8 P Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

**Aucune location n'est à prévoir.** Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 6.1P. Description

Le 48ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » représente un parcours total 402.94 km, dont 257.07 km de liaison.



#### 7.5.16P

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

#### 7.5.17.1P

##### **Abandons**

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES

**Doit signaler son abandon**, le plus rapidement possible, **au PC** dont le numéro de téléphone est :

**03-21-81-47-19**

#### 7.5.17.2P

Les traceurs (Géolocalisation) sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

**Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs**

#### 7.6. P Parc Fermé

Les voitures ne disposant pas de porte étanche (Filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1 P : Remise des prix

La remise des prix se déroulera le Dimanche 21 mai 2023 sur le Podium Place Mail 02200 SOISSONS, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

Les chèques de récompenses seront envoyés par la poste ultérieurement ou par virement. (Merci de joindre un RIB ou IBAN avec votre feuille d'engagement).

Prix en espèces (pour un total distribuable de **9 865 €**)

#### **80 équipages partants**

**Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre de partants**

Exemple

\* Pour + 100 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée + 20 %

\* Pour + 60 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée - 20%...etc

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch : Néant									
<b>4 Groupes (T1A /T3/T4 confondu) – (T1B) - (T2/T2B et T2B+ confondu) -(SSV) -</b>									
Si au moins 5 partants	400 €	300 €	240 €						3760 €
Si au moins 10 partants				170 €	150 €				1280 €
Si au moins 15 partants						135 €	100 €	65 €	1200 €
<b>Classe (T3/1A, et T3/1B et classe S inclus)</b>									
<b>Nbre de classes</b>	20								
Si au moins 3 partants	65 €								1300 €
Si au moins 5 partants		40 €							800 €
Si au moins 7 partants			35 €						700 €
								<b>Total</b>	<b>9040 €</b>
								<b>Prime à la participation (825 €)</b>	<b>9865 €</b>

**Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée groupes**

**Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe**

#### **PRIME AUX ADHERENTS ECURIE JEAN DE LA FONTAINE**

Chaque membre d'équipage (Pilote et/ou copilote) adhérent à l'Ecurie Jean de la Fontaine (Carte club) se verra attribué une prime de 20€ chacun à condition de figurer sur la liste des admis au départ du 48ème Rallye TT Jean de la Fontaine « Ville de Soissons »

## **PRIME DE PARTICIPATION (TOTAL 825 €)**

Elle est destinée à tous les équipages participant au Rallye JDLF 2023

Elle n'est attribuée qu'en fonction du classement dans chaque spéciale concernée comme suit :

### **Samedi 20 mai 2023**

- 12ème temps T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 1	75 €
- 7ème temps T1B	de la spéciale n° 2	75 €
- 8ème temps SSV	de la spéciale n° 3	75 €
- 5ème temps T2	de la spéciale n° 4	75 €
- 18ème temps T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 5	75 €
- 3ème temps T1B	de la spéciale n° 6	75 €

### **Dimanche 21 mai 2023**

- 4ème temps SSV	de la spéciale n° 7	75 €
- 2ème temps T2	de la spéciale n° 8	75 €
- Avant dernier T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 9	75 €
- Avant dernier T1B	de la spéciale n° 10	75 €
- Avant dernier SSV	de la spéciale n° 11	75 €

Cette prime est conservée en cas d'abandon par la suite.

Tout équipage recevant une pénalité sur le spécial donnant droit à la prime, annule l'attribution de celle-ci.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de participation des ES concernées ne seront pas attribuées.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

## **COUPES**

1 coupe aux 10 premiers du classement du Championnat de France

1 coupe aux 10 premiers du Trophée Rallye 4 x 4

1 coupe aux 10 premiers du Challenge 2 Roues motrices

1 coupe aux 5 premiers SSV

Cette liste n'est pas limitative et d'autres coupes, lots ou prix en espèces pourront être distribués.

Les coupes ne sont pas cumulables

*Selon les évolutions de la crise sanitaire, la présente remise des prix peut être annulée par un additif de l'organisation afin de lever d'éventuelle contrainte financière de l'épreuve.*